

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'information

juin 2023

Penser globalement, agir localement

Préambule

Un président et un vice-président ne devraient pas dire ça ...

Nous paraphrasons le titre d'un livre récemment paru pour rappeler encore une fois l'agression verbale des maires de Fouesnant et Bénodet.

En effet le président et le vice-président de la Communauté de Commune du Pays Fouesnantais ont utilisé les pages de Ouest-France et du Télégramme pour agresser votre association en tenant des propos diffamants et totalement déplacés.

Ils ont publiquement affirmé que l'ASPF était un danger pour la démocratie alors que nous ne faisons que signaler des manquements et des infractions à la législation liée à l'environnement. Entraînés par leur défiance vis à vis de l'ASPF, ils ont poussé l'invective jusqu'à mettre en doute l'intégrité des juges qui les condamnent pourtant bien souvent !

Nous avons produit un communiqué sur les deux quotidiens. Mais notre droit de réponse n'a pas été repris dans son intégralité, passant sous silence la réponse à l'atteinte démocratique et l'attaque envers les juges.

Il semble parfois compliqué de traiter certains sujets ...

Nous avons en revanche communiqué sur notre site et diffusé la lecture sur les réseaux sociaux locaux.

Nous ne doutons pas que les deux protagonistes ont lu nos lignes ...

URBANISME

Un projet de logements locatifs

Nous avons déposé un recours gracieux pour ce projet au pied des marais de Kerneuc.

Il s'agit du même projet que nous avons attaqué devant le Tribunal de Grande Instance en raison de sa caducité.

Le bénéficiaire du permis avait été condamné à détruire les travaux engagés et à remettre la parcelle à son état initial.

Nous considérons que cette construction se ferait en extension d'urbanisation, à moins de 100 mètres du rivage, sans voie d'accès et en partie sur une zone humide au vu de la végétation.

Dans le même temps un déferé préfectoral a été déposé dans la mesure où les services de la préfecture (DDTM) ont autorisé la délivrance du permis.

Des lodges à Kerleven

Le projet d'aménagement de l'ancien camping transformé en lotissement de chalets voués à la résidence secondaire, ouvrables toute l'année est aujourd'hui à l'arrêt suite à notre recours gracieux.

Bien que ce recours ait été rejeté par la mairie de La Forêt-Fouesnant, la dirigeante de la société porteuse de ce chantier a souhaité nous contacter.

À l'issue de l'entretien téléphonique elle nous a tout de même demandé ce qui nous ferait changer d'avis ...

Sans commentaires !

Vers une disparition des campings

Au-delà de ce projet des Lodges de Kerleven, ce sont tous les anciens petits campings familiaux qui sont aujourd'hui en passe d'être transformés en résidences privées.

En réalité les anciens emplacements pour tentes ou caravanes sont équipées d'HLL (Habitations Légères de Loisirs) qui sont ensuite vendus sous le statut de résidences secondaires.

Outre le fait que le camping sous toile devient désormais presque impossible, nous assistons à une nouvelle aberration écologique.

En effet ces HLL sont habitables toutes l'année, y compris l'hiver. La consommation électrique de ces chalets non conçus pour devenir des logements pérennes risque de monter en flèche.

Pas sûr que cette préoccupation perturbe ces promoteurs immobiliers opportunistes ...

Nous pourrions aussi évoquer la manne financière pour ces nouveaux acheteurs qui pourront proposer ces locations via la plateforme tant décriée ces derniers temps pour ses perturbations du marché immobilier.

Une deuxième tentative

Nous avons déjà évoqué le projet de construction en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Littoraux à Kérambigorn sur l'emplacement d'un ancien bar aujourd'hui détruit par un incendie. Nous avons saisi le tribunal administratif pour en demander l'annulation.

Le projet a certes légèrement évolué mais se situe toujours en zone rouge.

Nous estimons que l'altimétrie exposée dans ce dossier laisse à penser que la zone rouge a été largement sous-estimée dans l'élaboration du PPRL.

Nous avons donc de nouveau déposé un recours gracieux.

Vers une démolition

Un début de construction dans la Descente de Bellevue a été stoppé depuis plusieurs années par notre association.

Le dossier a été jugé par le Tribunal Administratif puis par la Cour d'Appel et le Conseil d'État.

Nous avons dès lors entamé le dossier de demande de démolition du premier niveau déjà construit.

Ce projet avait été mené sur une parcelle fortement remblayée et en partie en zone humide.

Un talus a été arasé, des arbres abattus et un ruisseau a été busé.

Autant d'atteintes à l'environnement que nous comptons faire réparer.

PLAINTES

Dans notre stratégie de défense de l'environnement, nous sommes convenus de porter certains de nos dossiers devant le Procureur de la République en déposant des plaintes à la gendarmerie.

Un gendarme de la brigade est formé pour traiter les sujets d'atteinte environnementale.

En parallèle, pour certains dossiers, nous complétons la démarche en demandant un constat d'infraction au maire de la commune concernée qui, en vertu de l'article 480-1 du code de l'urbanisme, est tenu de dresser un procès-verbal pour relever les infractions constatées dans les plus brefs délais.

De nombreuses infractions ...

Ainsi plainte a été déposée pour de nombreuses infractions commises sur une parcelle située Hent Saint-Jean à Fouesnant :

- installations d'une terrasse sur pilotis avec maisonnette sur une zone naturelle
- construction d'un abri de jardin sans déclaration et sur zone humide
- remblaiement d'une zone humide
- busage de ruisseau
- arasement de talus

Nous avons mis le maire face à ses responsabilités. Aucun constat d'infraction n'a été effectué. De simples contacts avec le propriétaire ont été relevés et une infime partie des irrégularités a été démontée.

Nous avons alors déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Rennes pour ce manquement à l'article 480-10.

Une caravane au milieu des ronces ...

Une autre plainte a été déposée pour des caravanes laissées à l'abandon ainsi qu'un abri de fortune en tôle près de la chapelle Saint-Thomas.

Ces vestiges se retrouvent aujourd'hui au milieu des ronces sur une parcelle en milieu naturel traversée par un ruisseau.

L'installation d'une caravane et d'un cabanon en ce lieu sont contraires au PLU de Pleuven.

L'atteinte environnementale est flagrante pour cette caravane devenue épave et donc déchet.

Un hangar fermé ...

Une demande de fermeture d'un hangar agricole avait été refusé par le préfet. Pour une fois nous n'étions pas responsables de ce refus de transformation d'un bâtiment agricole !

Malgré ce refus administratif, le propriétaire a tout de même fermé son hangar, procédant ainsi à un changement de destination.

Nous avons donc déposé plainte pour ces travaux sans autorisation ainsi que pour la création d'une voie par l'ouverture d'un talus.

Des gravats dans un champ ...

Lors d'une sortie à vélo, un de nos adhérents a constaté les manœuvres d'un tractopelle sur une parcelle agricole.

Celui-ci était en train de pousser des gravats le long du talus. Un rapide coup d'œil a permis de déceler des parpaings, des plastiques, des ardoises, du béton ...

Des genêts et le nivellement du terrain laissent à supposer la présence de gravats plus anciens.

Une plainte a été déposée pour abandon de déchets, non-utilisation des filières de traitements de déchets, transport de déchets, décharge illégale.

D'autres plaintes sont en cours d'écriture.

NOUVELLES DU TRIBUNAL

L'antenne-relais de Léanou a été jugée illégale pour son implantation en secteur d'urbanisation diffuse.

Quelques jours plus tard, le Tribunal Administratif a encore une fois - quatre fois devrions-nous dire - donné raison à l'ASPF.

Quatre permis de construire pour des maisons individuelles ont été jugé en infraction aux yeux de la Loi Littoral.

Pour l'un d'entre eux nous avons déjà reçu la requête en appel ...

Nous ne sommes pas dupes de la stratégie qui consiste à nous contraindre de suivre le dossier devant la Cour d'Appel pour occasionner une gêne financière sur notre trésorerie.

VIE DE L'ASSOCIATION

Stratégie de communication

L'association a accueilli un stagiaire en master Communication des Associations.

Dans un premier temps, Naël a effectué un audit de l'ensemble des moyens de communication utilisés par l'association et a ensuite fait plusieurs propositions.

Nous avons ainsi modernisé le logo qui nous identifie :



Nous avons également conçu de nouvelles cartes de visite :



Un gros travail a été effectué sur notre page Facebook pour la rendre plus attractive et plus lisible. C'est un médium important pour diffuser nos articles.

Il reste un gros travail à mener pour refonder le site avec les conseils qui ont été promulgués.

Cinéma

L'ASPF a coorganisé l'avant-première du film de Pierre Jolivet, *Algues Vertes*, qui retrace les difficultés rencontrées par la journaliste Inès Léraud pour dénoncer le scandale de la prolifération des algues vertes dans les baies bretonnes.

Inès n'a pas pu se déplacer au Cinéville de Concarneau mais nous a fait l'honneur d'un mot fort sympathique lu devant une salle comble de 300 spectateurs.